

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Acides inorganiques

| | |
|-------------|-----------|
| Code Eural | 06 01 06* |
| Code déchet | 301001 |

DESCRIPTION

Divers acides inorganiques tels qu'acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, etc. et mélanges de ces acides

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Point d'éclair > 61 °C
- Liquide
- Sédiment < 1 %
- Non toxique conformément aux dispositions de l'A.R. du 09.02.76
- pH < 7

Conditions générales :

- Les acides doivent pouvoir être retraités de manière physico-chimique
- Pas d'objets étrangers, tels que chiffons, bois, plastique, pierres, boulons, ...
- Polluants organiques, tels que des solvants
- Attention : le transport d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique (=eau régale) n'est pas autorisé
- Pas d'acide chromique (VI)
- Pas d'acide fluorhydrique (FH)
- Pas de produits fortement réactifs

Conditions d'emballage :

- Emballés dans des fûts en plastique, en bon état, approuvés UN d'une contenance supérieure à 5 litres.
- La composition de ce flux de déchets est clairement mentionnée sur l'emballage